

RAPPORT DE L'ATELIER DE RESTITUTION DE L'ETUDE SUR LA SITUATION DES FEMMES DANS LE MARCHE INTERIEUR DU BOIS : Cas des régions de l'Est et du Sud



Rédiger par :

Geneviève NDJIKI WELADJI & Jean Ernest MBALLA BIMBI

Le contenu du présent rapport relève de la seule responsabilité d'ASD. Il ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de la FAO, de l'UE, ASDI ou l'UKAID

SOMMAIRE

| | | |
|--------|--|------------------------------------|
| I. | INTRODUCTION..... | 3 |
| II. | DEROULEMENT DE L'ATELIER..... | 4 |
| | II.1. Discours d'ouverture de l'atelier..... | 4 |
| | II.2. présentation des résultats de l'étude..... | 5 |
| | II.2.1. La place des femmes dans la chaîne de valeur du marché intérieur du bois (MIB) dans les régions de l'Est et du Sud Cameroun..... | 6 |
| | II.2.2. MAITRISE DES PROCEDURES ET/OU EXIGENCES REGLEMENTAIRES DU MIB PAR LES FEMMES..... | 7 |
| | II.2.3. Contraintes relatives à l'implication des femmes dans le MIB..... | 8 |
| | II.3. Séance d'échange en plénière..... | 9 |
| | II.4. Quelques recommandations..... | 10 |
| | II.5. Quelques opportunités..... | 11 |
| | II.6. Témoignages d'une opératrice..... | 11 |
| III. | Conclusion..... | 13 |
| ANNEXE | | Erreur ! Signet non défini. |
| | <i>Annexe 1 : planning de la journée.....</i> | Erreur ! Signet non défini. |
| | <i>Annexe 2 : liste de présence.....</i> | Erreur ! Signet non défini. |
| | <i>Annexe 3 : contenu de l'exposé.....</i> | Erreur ! Signet non défini. |
| | <i>Annexe 4 : Quelques images de l'atelier.....</i> | 13 |

I. INTRODUCTION

L'Accord de Partenariat Volontaire entre l'Union européenne (UE) et la République du Cameroun sur l'Application des Réglementations Forestières, la Gouvernance et les échanges Commerciaux (APV-FLEGT) a été signé par les deux parties le 06 octobre 2010, et est entré en vigueur en décembre 2011. Dans cet Accord, le Cameroun s'est engagé à ne produire et commercialiser dans le marché de l'UE comme dans son marché domestique que des bois et produits dérivés de source légale, d'où la création du Marché Intérieur du Bois (MIB) par l'arrêté conjoint N°0878/MINFOF/MINCOMMERCE du 26 Avril 2010 conformément à l'article 9.3 de l'APV FLEGT pour l'organisation et fonctionnement du MIB, suivi de l'adoption d'une série de textes réglementaires et procédures associées devant faciliter et/ou encadrer l'accès à la ressource et les transactions dans le cadre du MIB.

Dans la première phase du projet de « Renforcement de la Légalité dans le Marché Domestique et transfrontalier du bois dans la région forestière de l'Est Cameroun» (RELEMDOT) qui a été financé par le programme FAO-UE FLEGT et mise en œuvre par l'association Action for Sustainable Development (ASD), l'équipe de projet RELEMDOT a dénombré plus de 90 petits opérateurs (commerçants des dépôts, acteurs de la 1ère, 2ième et 3ième transformation) dans la seule région de l'est avec une très faible proportion (moins de 6%) du nombre de femmes dans le MIB. Ceci a suscité une étude afin de mieux comprendre et 'identifier les contraintes et opportunités de l'implication des femmes dans le marché intérieur du bois.

C'est dans ce cadre qu'ASD a organisé un atelier de restitution le 11 septembre 2019 pour présenter les résultats de l'étude sur la situation des femmes dans le Marché Intérieur du Bois.

II. DEROULEMENT DE L'ATELIER

Sous la facilitation de Monsieur AYOUBA Salomon, consultant indépendant, les travaux de l'atelier se sont déroulés conformément au planning de la journée (cf. annexe 1), et ce suivant les principales séquences comprenant le discours d'ouverture de Madame la Coordinatrice de ASD, Présentation l'étude et échanges, enfin le témoignage d'une petite opératrice accompagné dans le cadre du projet. L'atelier a connu la participation active d'une vingtaine de personnes constitué des Partenaires au Développement (ONUFEMMES, GIZ, CIFOR etc.), Administrations concernées (MINFOF, MINPMEESA et MINPROFF), OSC (FODER, FECAPROBOIS, SAILD, etc...), le secteur privé représenté par le GFBC et les petites opératrices, sans oublier notre partenaire technique et financier, la FAO. (cf. Liste de présence en annexe 2).

II.1. Discours d'ouverture de l'atelier

A la suite du rappel des objectifs de l'atelier, le modérateur a ouvert le tour de table pour la présentation des participants qui a précédé le discours d'ouverture de Madame Geneviève WELADJI, Coordinatrice d'ASD. Elle a tenu à situer les participant (e)s sur le Contexte de cette étude : il est noté que l'étude de la situation des femmes dans le marché intérieur bois a été inscrit dans les recommandations de la première phase de RELEMDOT, ceci à cause de la disproportion du nombre de femmes par rapport aux hommes recensé dans la région de l'est dans le MIB.



Photo 1: Discours d'ouverture de Mme WELADJI, Coordonnatrice de ASD

II.2. présentation des résultats de l'étude

L'exercice méritait d'être fait, ceci pour permettre que les participants (e)s aient le même niveau de compréhension de la problématique et des résultats attendus de la rencontre. Cet exposé a été présenté par Mme Hermine TUEKAM KOUAM NKUINTCHUA, consultante Indépendante ayant menée l'étude. Elle est revenu brièvement sur le contexte de l'étude, il en ressort que dans sa phase 1, le projet de « Renforcement de la légalité dans le Marché Domestique et transfrontalier du Bois dans la région forestière de l'Est » (RELEMDOT) mis en œuvre par l'ONG « Action for a Sustainable Development » (ASD) a recensé dans la région de l'Est, 92 petits opérateurs de bois au rang desquels seulement 5,43% de femmes contre plus de 94% d'hommes. Cette disproportion traduit bien un contexte d'inégalité entre hommes et femmes. La consultante a également rappelé les objectifs de l'étude et la méthodologie.

Par la suite, Madame KOUAM NKUINTCHUA a présenté de manière explicite les résultats obtenus grâce à cette étude :

II.2.1. La place des femmes dans la chaîne de valeur du marché intérieur du bois (MIB) dans les régions de l'Est et du Sud Cameroun

✓ Approvisionnement

Dans la région du Sud, exception faite des dépôts de femmes localisés autour de la société forestière Cameroon United Forest (CUF), la quasi-totalité du bois est collecté par les opératrices dans les plantations villageoises. Compte tenu du faible accès des femmes au foncier, les arbres sont identifiés par les hommes, proposés aux potentiels acheteurs et leur prix, négocié entre les parties. À Kribi où il n'existe pas de scierie industrielle, les opératrices s'approvisionnent à 100% en bois dans les plantations villageoises où elles négocient les pieds d'arbres avec les communautés locales.

Dans la région de l'Est, les sources d'approvisionnement les plus utilisées par les transformatrices interrogées sont dans 25% exclusivement les scieries industrielles (GVI et SFIL). 37,5% des transformatrices utilisent des sources mixtes d'approvisionnement (scieries industrielles et forêts communautaires) et une seule transformatrice (12,5%) s'approvisionne uniquement auprès des forêts communautaires.

✓ Le rôle réellement joué par les femmes au sein des organisations en charge de la gestion des forêts communautaires

Il ressort de l'étude que dans la pratique, ces dernières semblent réellement jouer leur rôle lorsqu'elles occupent une place de premier rang (Présidente et Vice-Présidente) ou encore lorsque les postes occupés ne sont pas en lien avec la gestion financière (responsable PFNL, animatrice...). Lorsque ce rôle touche aux finances du groupe (trésorière, commissaire aux comptes), il devient dans la plupart des cas factice et la responsabilité de la femme semble se limiter à sa présence et sa signature sur les bordereaux de versement et/ou de retrait d'argent lors des opérations bancaires.

✓ La place des femmes dans le cadre des activités d'exploitation en forêt et la transformation

L'une des activités dévolues aux femmes dans les forêts communautaires est le débardage. Cette activité est généralement confiée aux femmes lorsque la parcelle exploitée n'est pas éloignée du parc de stockage. 03 transformatrices soit 37,5% (toutes localisées à l'Est Cameroun) disposent de plus d'un type de matériel de transformation, on peut citer les déligneuses, des tronçonneuses, des ébouteuses et des raboteuses de fabrication artisanale ainsi que des groupes électrogènes.

✓ La commercialisation

La quasi-totalité des transformatrices développent des partenariats avec des commerçants vivant dans les grandes villes et qui préfinancent souvent les opérations forestières. Le bois

produit par cette catégorie d'opératrices est donc prioritairement destiné à alimenter le marché des grandes villes. Les propriétaires de dépôts alimentent surtout le marché local. Dans la région du Sud par exemple, précisément à Ebolowa, une dizaine de femmes sont impliquées dans l'achat et la vente des rebuts de la scierie de CUF. Elles sont installées dans plusieurs dépôts autour de cette UTB. Par ailleurs, certaines vendeuses dans ces dépôts sont employées par des hommes dans le but d'attirer plus de clientèle. Cette situation a été observée dans 3 dépôts localisés au niveau du site de Bilone à Ebolowa dans le Sud Cameroun. Cette situation est plus difficile à observer dans la région de l'Est où la plupart des dépôts sont détenus par des musulmans qui pour des raisons socio culturelles préfèrent ne pas recruter des femmes.

✓ **La production du charbon de bois**

Les femmes productrices de charbon de bois ont surtout été observées dans la ville d'Ebolowa, dans la région du Sud. Elles sont présentes dans 04 sites de carbonisation dispersés dans la ville : Saint Cloud, montée abattoir, derrière le stade et Odin. Les femmes productrices de charbon de bois de la ville d'Ebolowa sont regroupées au sein du RCE « Regroupement des charbonniers d'Ebolowa » depuis 2014 bien que cette entité ne soit pas légalisée. Le bureau du RCE est constitué de 08 membres dont 05 sont des femmes (Présidente, Trésorière, vice-présidente, censeur et conseillère). La source principale d'approvisionnement de ces opératrices est la scierie de la CUF bien qu'il n'existe pas de contrat formel d'approvisionnement entre les deux parties. A Ebolowa, on compte environ 63 femmes charbonnières et 51 charbonniers. Chaque charbonnier dispose d'un espace propre où il installe sa meule.

Dans la région de l'Est, les femmes ne disposent pas de fours de fabrication du charbon. Toutefois, elles exercent des activités telles que le remplissage des sacs de charbon et la vente sur site auprès de leurs conjoints. Cette situation est surtout observée au niveau du site de carbonisation de Batouri.

II.2.2. MAITRISE DES PROCEDURES ET/OU EXIGENCES REGLEMENTAIRES DU MIB PAR LES FEMMES

✓ **La maîtrise des procédures liées à l'approvisionnement**

Les entretiens avec les femmes impliquées dans le processus de transformation/production dans les régions cibles ont révélé que ces dernières sont informées des dispositions légales relatives à l'approvisionnement en ressource bois. Toutefois, dans la pratique, on note que seules 01

transformatrice (Région de l'Est) sur 08 soit 12,5% des transformatrices interrogées disposent de contrats notariés avec une source légale d'approvisionnement ; 62,5% des transformatrices répertoriées dans la région de l'Est s'approvisionnent auprès de sources légales : concessionnaires et Forêts communautaires en activités. Dans ce dernier cas, des contrats non notariés existent. Dans la région du Sud, aucune femme opératrice ne dispose de contrat avec une source d'approvisionnement.

✓ **maîtrise des procédures liées à la production/transformation et au transport**

Les rapports de réunion aux ateliers d'élaboration des procédures MIB dans les régions de l'Est et du Sud présentent des taux de participation de l'ordre de 2 à 5% pour les femmes. De même, les rapports des réunions de sensibilisation des petits opérateurs dans le cadre du projet RELEMDOT 1 révèlent des taux de participation des femmes variant entre 3,7% et 7,7% ; le taux le plus important de participation féminine étant observé à Yokadouma.

A l'Est, 2 femmes sur 8 soit 25% de l'ensemble des transformatrices disposent d'un Procès-Verbal de visite de site, alors que dans la région du Sud, aucune femme transformatrice n'a initié l'obtention des documents requis par l'administration des forêts.

Aucune des transformatrices interrogées dans les régions de l'Est et du Sud ne disposent d'un carnet de lettres de voiture et encore moins de lettres de voiture estampillées MIB, bien qu'elles soient informées que ce document est exigé pour le transport des produits qu'elles transforment.

II.2.3. Contraintes relatives à l'implication des femmes dans le MIB

L'approvisionnement est une activité qui se déroule en forêt et est contraignante sur le plan physique. Elle est généralement caractérisée par des horaires et des conditions de travail difficiles et précaires. De plus, cette activité nécessite une force physique importante et de ce fait, la quasi-totalité des travailleurs permanents dans les chantiers d'approvisionnement sont principalement des hommes.

La transformation quant à elle est coûteuse et nécessite de disposer de moyens de transformation et de recruter du personnel qui sont les hommes à cause de la nécessité d'une force physique et une endurance importante qui feraient défaut aux femmes. Ce qui conduit souvent au conflit de leadership entre l'opératrice à ses employés. De plus, de par leur « nature », les femmes sont

considérées par les transformateurs des deux sexes comme une source de distraction pour les travailleurs et donc pouvant potentiellement favoriser une baisse de rendement et des conflits.

Les contraintes liées au transport sont liés au manque d'intimité pour les femmes pendant des jours et nuits de convoie du bois et aussi la corruption des agents routiers (entre 500 et 700 000 F CFA pour le trajet Yokadouma-Douala) ainsi que le coût élevé du transport (1 200 000 F CFA pour un chargement de 35m³ entre Yokadouma et Douala). Elles sont souvent victime de harcèlement de la part de leurs partenaires en affaires, des chauffeurs et des agents de contrôle routiers.



Photo 2 : Présentation des résultats de l'étude par Mme KOUAM NKUINTCHUA

II.3. Séance d'échange en plénière

Cette séance de discussion suite à la présentation des résultats de l'étude, a été animée par le modérateur du jour, M. AYOUBA. Pendant une heure, les réponses aux différentes questions, les suggestions et les recommandations ont été apportées par l'exposante et l'ensemble de participants. Les préoccupations principales se sont focalisées sur la forme du document, la qualité des personnes interviewées pendant l'étude, le recrutement des femmes vendant dans les dépôts de bois, la non parité dans la distribution des postes au sein des forêts

communautaires, les contrats notariés, l'impact spécifique de l'étude, enfin sur l'état de l'accompagnement dans le cadre de RELEMDOT 1 ET 2.

Les clarifications à la suite de la phase des questionnements des participants a permis de retenir ce qui suit : les contributions sur la forme du rapport d'étude émises par les un (e)s et les autres seront prises en compte lors de la finalisation du document ; Concernant les femmes interviewées, il été souligné que toutes les catégories des femmes impliquées dans le marché intérieur dans les 2 régions ont été prise en compte pendant l'étude.

La consultante étant aussi auditeur forestier a tenu à préciser que les femmes travaillant dans les entreprises forestières n'ont pas été interviewées pendant l'étude parce que son passage régulier dans ces entreprises lui donnait déjà la situation des femmes dans ces sociétés relativement aux poste occupés (infirmière, agents d'entretien, cuisinière, responsables HSE, Sociologue Etc.). Par ailleurs, le manuel des forêts communautaires (FC) devrait favoriser la représentativité des femmes dans les postes au sein des bureaux et non la parité, vu le très faible pourcentage de postes occupés par les femmes. Il est ressorti lors des échanges avec les dépositaires que les femmes sont le plus souvent employées dans les dépôts de bois parce qu'elles attirent plus facilement la clientèle qui est en majorité constituée d'hommes.

L'obtention du contrat notarié nécessite des moyens financiers importants, ce qui ralenti souvent les opérateurs en général et les femmes en particulier. Lors de la première phase de RELEMDOT, ASD a accompagné deux femmes à l'obtention des PV de visite de Site, il faut noter que celle qui ont reçu l'appui avaient déjà leurs documents fiscaux ce qui était un pas pour la formalisation de leur activité. Pendant la seconde phase d'autres femmes ont été identifiés et la plupart n'ont pas de dossier fiscal.

Le cas spécifique de l'implication des femmes dans le MIB dans les régions du Centre et du Littoral n'a pas été pris en compte dans l'étude car la zone circonscrit été celle du projet RELEMDOT.

II.4. Quelques recommandations

- compte tenu de l'importance de ce travail, il faudrait rendre public le rapport final de l'étude ;
- afin que les statistiques et l'impact de cette étude soient plus pertinents il faudrait dans la mesure du possible faire cette étude pour les Régions du centre, du Nord et du littoral car lorsqu'on parle de marché intérieur du bois, on devrait considérer non seulement les régions de l'Est et du Sud qui sont en quelque sorte les grands bassins d'approvisionnement de la ressource, mais aussi les régions du Centre, Nord et Littoral

doivent être sculptés car ce sont les gros points de vente de ce bois. Par ailleurs les femmes y sont impliquées dans la 3^{ème} et 4^{ème} transformation qui est moins contraignante ;

II.5. Quelques opportunités

- L'interprofession à travers la voix du GFBC représenté par Mme Blandine WOGUIA, a dit être disponible pour porter la voix de femmes au ministère des forêts à conditions qu'elles soient regroupées en association et non individuellement ;
- Le FODER à travers son projet RTM accompagne les femmes à s'impliquer dans le suivi de leur forêt en temps réel et le plaidoyer communautaire.

II.6. Témoignages d'une opératrice

Mme **Masso Tertulienne**, petite opératrice de la région de l'Est Cameroun a partagé son expérience avec l'audience de cet atelier.

« Je suis dans le secteur du bois depuis 13 ans environ. Ce métier que j'ai choisi n'est pas du tout facile pour les hommes, et c'est encore pire pour nous les femmes car il faut être à chaque fois après les scieurs, les débardeurs, les transporteurs, etc... Les opérations s'achèvent souvent très tard dans la nuit, il faut donc pour une femme mariée que ce dernier supporte les coups de fils parfois à 2 ou 3h du matin, et parfois même, je rentre à 1h du matin, mes enfants font souvent des jours sans me voir. Lorsque le camion est chargé, il faut le convoier vers les clients qui sont les hommes pour la plupart des cas. Une fois la marchandise livrée, parfois au lieu de te payer ton reste d'argent, il te fait des avances qui tournent souvent au harcèlement sexuel, il faut être très forte et savoir ce que l'on veut, parfois on se fait arnaquer. Compte tenu de tout ceci, beaucoup d'hommes n'acceptent pas que leur femme face ce métier. Peut-être le mien a un cœur tempéré par ce qu'il est pasteur. Le harcèlement se vit même lors du transport par les agents de contrôle sur le trajet. Ce métier est très difficile et demande beaucoup d'endurance pour les femmes, vous vous imaginez que j'ai convoié le bois une semaine après mon dernier accouchement avec le nourrisson à la main entre Abong-Mbang et Douala, il n'y a pas beaucoup de femme qui le ferait.

Par ailleurs j'ai toujours fonctionné dans l'illégalité car je ne savais pas qu'il y avait une possibilité pour moi de sortir de cette illégalité. Mais depuis l'arrivée d'ASD, j'ai suffisamment été sensibilisé et j'ai décidé de m'engager vers la légalité. J'avoue que malgré ma bonne volonté de le faire, j'ai souvent manqué de temps pour suivre le processus de légalisation de mes documents. Avec l'accompagnement d'ASD, qui était là chaque fois pour me relancer et

m'orienter, il y a 2 mois que j'ai obtenu mon Certificat d'enregistrement en qualité de transformateur de bois, ce qui veut dire que je suis actuellement reconnu officiellement par le MINFOF, il paraît même que je suis la première femme à l'obtenir dans la région de l'Est. Je compte achever le processus avec l'obtention de mon carnet de lettre de voiture le plutôt possible.

Le conseil que je donnerais aux femmes qui font de la transformation comme moi, c'est d'assister aux ateliers de sensibilisation que ASD organise car c'est grâce à cela que j'ai été informée des possibilités qui me sont offertes, l'information est très importante. Et aussi je les conseille d'être très endurante et ne pas regarder les préjugés car les métiers du bois demandent du courage. Avec tout l'accompagnement que j'ai eu d'ASD, je peux déjà orienter les autres femmes pour l'obtention de leurs documents légaux. »



Photo 3 : Témoignage de Mme MASSO Tertulienne, petite opératrice

III. Conclusion

L'atelier de restitution de l'étude qui a connu la participation d'une vingtaine de personnes représentant diverses organisations a été très bien accueillie. Les échanges ont été fructueux et permettront à la consultante d'enrichir le document final qui sera partagé au grand public. Les femmes ont été contentes de participer à cet atelier et se sont réjouis du fait que le rapport reflète leur quotidien, et aussi le temps de parole qui leur a été offert a été un plus pour elles. Les recommandations de cette étude ont commencé à être mises en œuvre depuis quelque temps par l'implication du MINPMEESA et du MINPROFF aux ateliers, ce qui a d'ailleurs permis à une femme de se faire enregistrer et d'obtenir son dossier fiscal (carte de contribuable, Non redevance, etc...).

Quelques images de l'atelier









